

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE**

2025-D-070

Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 et L.2122-23,**Vu** la délibération n° 25.1.5 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 8 février 2025 ;**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée ;**Considérant** la nécessité de disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de restauration scolaire ;**Considérant** l'offre technique et financière du cabinet DIAPASONEXPERTISE, 13/15 rue des Entrepreneurs-91560 CROSNE, qui répond parfaitement aux besoins de la Commune.**DECIDE****Article 1 : Que** la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du marché de restauration scolaire sera attribuée à DIAPASONEXPERTISE, 13/15 rue des Entrepreneurs-91560 CROSNE ;**Article 2 : Que** le montant de la prestation s'élève à 5700,00€ HT, soit 6840,00€ TTC ;**Article 3 : Que** la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal ;**Article 4 : Indique** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 12 juin 2025

Madame le Maire,
Conseillère Départementale,

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20250612-2025-d-070-AR Date de télétransmission : 12/06/2025 Date de réception préfecture : 12/06/2025
